

est obéissant, respectueux à ses officiers commissionnés et non-commissionnés, et exact dans tous ses devoirs."

Que les volontaires soient exacts à assister aux exercices, qu'ils prêtent toujours la plus grande attention à tous les commandements, et qu'un silence parfait soit gardé pendant la durée des exercices, et nous sommes certains que leurs progrès dans l'art des armes sera bien plus rapide que par les années passées.

EXPOSÉ DE LA MILICE EN CANADA.

ORGANISATION.

(Suite.)

Le juge de paix du Comté dans lequel réside l'officier doit administrer ce serment.

Chaque officier commissionné est tenu de fournir lui-même ses uniformes, armes et accoutrements.

Les commissions existantes dans la milice immédiatement avant la passation de l'acte concernant la milice en l'année 1863, sont demeurées en force, et le commandant en chef seul a le droit de les annuler. Personne ne peut être forcé de servir dans la milice, dans un grade inférieur à celui qu'il a déjà occupé, à moins qu'il n'ait résigné sa commission, ou qu'il n'ait été dégradé par sentence ou ordre de quelque cour ou autorité légale.

Mais depuis l'époque mentionnée en l'année 1863, nul officier de la milice de service ne peut être nommé ou promu, si ce n'est provisoirement à moins qu'il n'ait suivi d'une manière satisfaisante les cours de l'une des écoles militaires, et ait obtenu un certificat à cet effet, ou à moins qu'il n'ait obtenu un certificat après un examen satisfaisant subi devant un bureau d'examineurs, autorisé par la section 43e, de l'acte concernant la milice, de l'année 1863, et conçu en ces termes :

"Le commandant en chef pourra de temps à autre, par un ordre général, nommer un conseil ou des conseils composés de trois officiers ou plus de la milice, dont l'un sera un officier supérieur; et ce conseil sera tenu dans un endroit mentionné dans le dit ordre et sera chargé de faire subir un examen aux officiers de milice qui désirent soumettre à l'épreuve leurs connaissances et leurs progrès dans l'exercice et les devoirs militaires généralement, et après cet examen, le dit conseil en fera rapport au commandant en chef, et après avoir été approuvé par ce dernier, accordera à l'officier qui aura subi un examen satisfaisant un certificat, qui sera inséré dans un livre gardé à cet effet dans le bureau de l'adjudant général de milice; et le certificat donné ensuite à l'officier qui aura subi l'examen, et le fait que l'examen a eu lieu et que le certificat a été donné, seront annoncés dans les ordres généraux."

En temps de paix nul officier ne peut occuper un rang plus élevé dans la milice que celui de lieutenant-colonel. Mais lorsque la milice est appelée pour le service actif, et que les exigences du service le demandent, le commandant en chef a le droit de nommer des colonels.

Les officiers de l'armée régulière sont toujours considérés, comme ayant priorité sur tous les officiers de milice, de même rang, quelles que soient les dates de leurs commissions respectives; et les colonels (excepté l'adjudant général de milice), sont eux aussi soumis à cette loi.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Les nouvelles qui nous arrivent de Washington, en date du 4 juin, nous annoncent d'une manière presque certaine la démission de M. Stanton ministre de la guerre. Passe le ciel qu'il en soit ainsi, car les dernières nouvelles Européennes nous font voir que *John Bull*, le gouvernement français et *Frères Jumeaux*, se montrent les grosses dents. Cependant, d'après ce que dit le *Daily News* de Londres, on peut espérer que Mr. Johnson n'a aucunement l'intention de se quereller avec les deux grandes et puissantes nations de l'ancien monde; car, comme le fait remarquer ce journal anglais, si le Président des Etats Unis voulait s'attaquer à l'Aigle et au Lion, il ne licencierait pas ses armées et ne vendrait pas ses navires.

Le retour de Napoléon d'Algérie en France, est impatiemment désiré.

En France comme dans le Nouveau-Monde, on sait quel danger court l'Empereur Maximilien, et l'on peut supposer que les enrôlements clandestins qui se font pour l'armée de Juárez, en pleine ville de Washington, et avec une liberté indirectement favorisée par la République qui ne sait quo faire de sa grande armée, ces enrôlements disons nous, pourraient bien occasionner un *casus belli* entre la

grande République et l'Empire Français, Aussi apprenons nous que le gouvernement français a l'intention de prendre des mesures énergiques contre ces enrôlements, et conséquemment tient à honneur d'affermir un trône élevé sous son égide.

Malgré toutes ces preuves d'intentions plus ou moins bonnes, voici comment s'exprime le *Times* de Londres, et si l'on doit espérer de l'avenir par ses écrits, nous sommes heureux de citer ces quelques lignes: "Finalement, on commence à croire qu'une guerre entre la France et l'Amérique doit être également désagréable aux deux parties, et que la diplomatie s'efforce de trouver des moyens propres à amener la France et l'Amérique à coopérer ensemble pour supprimer toutes les expéditions irrégulières."

Le général Steele a reçu ordre du *Président* de Washington de se rendre avec une armée d'observation de 30,000 hommes, sur le Rio Grande, et il est bruit que l'Ambassadeur Français, le Comte de Montholon doit demander des explications au Secrétaire d'Etat, à ce sujet.

Si l'on en croit les dernières nouvelles l'Empereur Maximilien ne serait pas trop sûr de l'appui de la France, car on dit que plusieurs des Ministres de Napoléon ont offert leur résignation, si le Gouvernement ne retirait pas ses troupes du Mexique.

Le drapeau prononcé par le Prince Napoléon à Ajaccio à l'occasion du monument élevé à Napoléon premier, a été adopté de plein gré par le gouvernement français.

Les plus récentes nouvelles nous apprennent que le gouvernement anglais a finalement refusé de payer un complément de 2 millions de dollars aux Etats Unis, commandé par le célèbre capitaine Sumner; mais l'opération a été suspendue par l'ambassadeur de Lord Elgin, après que la Grande Bretagne et la France aient formellement décliné.

Le 24 mai, le Prince de Galles a visité le *Great Eastern* et a minutieusement examiné le câble transatlantique. Il était accompagné de quelques personnages influents, parmi lesquels étaient lord Lyons, sir E. Canard, Geo. Peabody et les délégués Canadiens.

L'ouvrage progressa rapidement sur le *Great Eastern* et on espère que le câble pourra être mis à la mer au commencement de Juillet.

Le jour de la fête de la Reine le vingt quatre Mai, Lord Palmerston a donné un grand banquet auquel assistait le Prince de Galles, les hommes les plus distingués de la Grande Bretagne, les Honorables MM. J. A. Mc Donald, G. E. Cartier, A. Galt, G. Brown, D'Arcy McGee et le Major Bernard.

ADRESSE AU MAJOR LANGEVIN.

Un ami du lieutenant N. Thibault de la compagnie No. 7 du 9e bataillon nous a transmis l'adresse ci-dessous présentée au major E. J. Langevin, et sa réponse. Les volontaires de l'Ecole Normale s'étaient rendus sur la propriété de M. Renaud où leur ancien capitaine leur a offert une splendide collation. Le Rév. Mr. Langevin, le principal, le Rév. Faucher, maître d'études, Mr. le lieutenant Sutor, le major Langevin et Mr. le lieutenant Thibault prononcèrent des discours pendant le repas. Des saillies, des bons mots surtout à l'égard charmant de Mr. le principal et de Mr. le major ont retenti la plus vive et la plus franche gaîté parmi les convives.

L. Ed. J. Langevin, Ec. Major, etc., etc.

Monsieur le Major, En ce jour de fête et d'allégresse, la compagnie No. 7 du 9e bataillon des volontaires de Québec, désire exprimer les vifs sentiments de respect et d'estime qu'à si juste titre elle entretient envers son ancien capitaine.

Placé sous votre habile commandement depuis son organisation, pour ainsi dire, elle se plaît à reconnaître que si elle a acquis le degré d'efficacité qu'elle possède aujourd'hui, c'est grâce presque entièrement à vos connaissances, à votre zèle et à votre intelligente direction.

C'est assez dire, monsieur, combien elle a été heureuse d'apprendre votre récente promotion au grade de major dans le bataillon dont elle fait partie. Aussi ne saurait-elle trop féliciter le gouvernement d'avoir choisi un homme si bien préparé, sous tous les rapports, à remplir les devoirs attachés à la position d'officier supérieur dans la force volontaire du pays.

Mais à son contentement pourrait-elle s'empêcher de mêler des regrets? Le signal de votre élévation à une charge plus importante, n'est-il pas en même temps celui de la séparation? Et si tous les adieux sont pénibles, combien doit l'être particulièrement celui qu'elle vous adresse aujourd'hui par ma bouche. — elle qui a toujours été, avec vous, dans les termes les meilleurs, les rapports les plus étroits, l'harmonie la plus parfaite.

Rien ne peut, monsieur le major, tempérer la douleur qu'elle éprouve en ce moment si ce n'est la pensée qu'un grand jour des batailles, (jour de calamités que la Providence épargnera à notre pays, il faut l'espérer), elle aura du moins, le bonheur de combattre à l'ombre du même drapeau et de défendre la même cause que son ancien capitaine.

Veuillez donc recevoir, monsieur le major, les vœux bien sincères qu'elle forme pour votre succès et votre prospérité dans toutes vos entreprises, et daignez garder des officiers, des sous-officiers et des soldats de la compagnie No. 7, du 9e bataillon, un éter et tendre souvenir.

[Ci-suivent les signatures.]

A messieurs les officiers, sous-officiers et soldats de la 7e compagnie du 9e bataillon "Voltigeurs de Québec."

Messieurs, L'adresse que vous venez de me présenter contient des sentiments si bienveillants que je ne puis faire autrement que d'y être extrêmement sensible. Je vous en remercie de tout cœur.

Si votre compagnie a profité de ce que j'ai pu faire pour elle, elle n'a pas oublié, je le sais, que c'est sous l'habile direction du lieutenant-colonel Sutor qu'elle a commencé ses exercices et les a continués ensuite pendant plusieurs mois. Je ne vous en remercie pas moins du généreux concours que vous m'avez toujours donné. Vos succès sont dus principalement, à votre zèle, à votre assiduité et à votre bonne tenue.

Mon Excellence le commandant en chef ayant bien voulu m'appeler à un nouveau poste, je me vois à regret forcé de laisser le commandement spécial de votre compagnie avec laquelle, comme vous le dites, j'ai toujours été dans les termes les meilleurs, les rapports les plus étroits, l'harmonie la plus parfaite. Néanmoins, en me séparant ainsi de vous, j'ai la satisfaction de voir que celui qui doit me succéder auprès de vous mérite toute la confiance de ceux qui sont sous ses ordres.

Je vous remercie, messieurs, des vœux que vous faites pour mes succès et mon bonheur. Je puis vous assurer que je ne serai jamais indifférent aux vôtres, et que je serai toujours heureux d'apprendre la prospérité de chacun de vous ou de vous être utile dans l'occasion.

EDMOND J. LANGEVIN,
Major 9e Bat.
"Voltigeurs de Québec."

1er Juin 1865.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR BARREAU.—On lit dans la *Mineur* publié, le 4 juin.

Vendredi soir, vers 11 1/2 heures, un nommé Prud'homme fut amené de Laprairie, sous la garde d'un huissier, du nom de Toussaint Lefebvre. Voici ce qui a donné lieu à son arrestation. Il aurait été remarqué rentrant dans la maison de la mère de Barreau, qui réside dans cette paroisse. Prud'homme lui ayant dit qu'il avait vu son fils, la mère lui remit un saint scapulaire et une petite médaille, le priant de les lui faire parvenir s'il savait où il était.

Voici ce que Prud'homme a raconté à la police; mais comme c'est un ancien oiseau de pénitencier, celle-ci a ajouté peu de foi à ce qu'il raconte. "Jeudi matin à 8 heures, dit Prud'homme, Barreau que j'ai parfaitement reconnu, est allé chez ma sœur Sophie Quintal, No. 50 rue Visitation, près de l'église St. Pierre, j'étais seul alors à la maison. Barreau portait un surtout et un pantalon noir et une veste blanche; il avait sur la tête un chapeau gris. Il ouvrit lui-même la porte et me demanda un verre. Je lui présentai un gobelet et il se servit lui-même, but l'eau et s'en alla immédiatement." Prud'homme paraît savoir sur le compte de Barreau plus qu'il ne voudrait en dire, il devra comparaître de nouveau ce matin devant les magistrats.

Durant son interrogatoire, Prud'homme paraît savoir sur le compte de Barreau plus qu'il ne voudrait en dire, il devra comparaître de nouveau ce matin devant les magistrats.

Durant son interrogatoire, Prud'homme a dit que Barreau ne couchait pas à la même place deux soirs de suite.

Samedi matin, Prud'homme fut amené devant les magistrats; mais on ne connaît pas la teneur de sa déposition.

Le soir de son arrivée, Prud'homme prétendu qu'il savait où était le meurtrier; mais la police, en se rendant aux différentes places désignées par lui se convainquit que Prud'homme ne disait pas la vérité.

Ce Prud'homme a passé cinq ans au pénitencier provincial, pour un vol commis à l'église de Saint-Athanase et depuis lors il fut emprisonné pour vagabondage.

Prud'homme et Héty sont tous deux renfermés dans des cellules au bureau de police.

Dans un extra du même journal publié, hier, dans le courant de l'avant-midi, nous trouvons les détails qui suivent :

Une dépêche télégraphique reçue de Kingston à l'instant même, dit que Barreau a été arrêté hier soir en cette ville, par le chef de police, Shannonhouse.

Barreau a confessé son crime; une partie de l'or et de l'argent a été trouvée sur lui.

Voici le télégramme :
"Kingston, 5 juin, 1865.
"J'ai arrêté, hier soir, Stanislas Barreau, accusé du meurtre de Laprairie. Il a confessé son crime. On a trouvé sur lui une partie de l'or et de l'argent."
"R. SHANNONHOUSE,
"Chef de Police."

VARIÉTÉS.

Monsieur Nadeau capitaine d'une compagnie volontaire stationnée sur la frontière est venu à Québec le 7 juin. Il est très satisfait de tous les hommes de sa compagnie.

Le général Napierre de Toronto a visité le bataillon et a félicité les Bas-Canadiens sur la part active qu'ils prennent dans la Milice, leur disant qu'ils remplissent un devoir honorable envers la Patrie.